



L'aide juridique :
un réseau au service des gens
www.csj.qc.ca



**Chronique
juridique***

Vol. 17

Numéro 02

Février 2025

Les droits des personnes non mariées au Québec et la réforme du droit de la famille (Union de Fait)

Le 4 juin 2024, la [Loi portant sur la réforme du droit de la famille et instituant le régime d'union parentale](#) a été sanctionnée. La majorité des nouvelles dispositions entreront en vigueur le 30 juin 2025.

Cette réforme représente une avancée significative pour les droits des personnes non mariées et reflète la réalité contemporaine des familles québécoises. Les nouvelles dispositions portent sur la création d'une union parentale. Selon la définition prévue à la Loi, l'union parentale se forme dès que des conjoints de fait deviennent parents d'un enfant né après le 29 juin 2025.

La Loi prévoit la constitution d'un patrimoine d'union parentale incluant de manière non limitative la résidence, les meubles et les véhicules utilisés pour la famille. Des dispositions sont prévues relativement au partage de ce patrimoine en cas de séparation, à l'usage de la résidence familiale et aux prestations compensatoires.

Le législateur a mis en place un mécanisme permettant aux conjoints qui le souhaitent de renoncer à l'application de ces nouvelles dispositions. Cette renonciation devra cependant répondre à certaines exigences. Elle devra être faite d'un commun accord des conjoints par acte notarié, c'est-à-dire préparé par un notaire.

Pour toutes informations complémentaires sur ce sujet, nous vous invitons à contacter le bureau d'aide juridique près de votre domicile.

N'hésitez pas à faire évaluer votre admissibilité à l'aide juridique en prenant un rendez-vous dans l'un des bureaux d'aide juridique situés près de chez vous. Vous pouvez aussi vérifier votre admissibilité en ligne à ce [lien](#).

Pour obtenir les coordonnées de votre bureau, nous vous invitons à cliquer sur le lien suivant www.csj.qc.ca.

Texte original de
M^e Caroline Simard
du bureau d'aide juridique
de Jonquière



Pour nous joindre

Centre communautaire
juridique de Montréal
425, boul. de Maisonneuve O.
Bureau 600
Montréal (Québec)
H3A 3K5

Téléphone : 514 864-2111
Télécopieur : 514 864-1515

www.aidejuridiquedemontreal.ca

www.csj.qc.ca

* Les renseignements fournis dans le présent document ne constituent pas une interprétation juridique.

L'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autres fins que celle d'alléger le texte.